



cesap

Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées

PCPE 92

Les Cerisiers

PÔLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

HISTORIQUE

- ▶ Juin 2014 : **Rapport « ZERO SANS SOLUTION »** établi par Denis PIVETEAU à la demande du gouvernement
- ▶ Dec. 2014 : **Dispositif « UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »** pilotée par Marie-Sophie DESAULLE
- ▶ Nov. 2015 : Expérimentation du dispositif dans 23 sites pionniers
- ▶ 2017 : Appel à candidature pour les PCPE
- ▶ 2018 : Convention ARS/MDPH/CESAP

« Ces pôles viennent compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une **réponse souple et adaptée** aux besoins de personnes en situation de handicap et de leurs aidants, dans une **visée inclusive** permettant à la personne d'être accompagnée selon ses besoins et ses compétences sur son lieu de vie » (DGCS, 12/04/16)



OBJECTIF

**CONCEVOIR ET ORGANISER UNE REPONSE
TRANSITOIRE POUR LES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP* SANS SOLUTION ADAPTEE A LEURS
BESOINS** ET ATTENTES**

*** Tout âge, tout handicap**

**** selon la nomenclature SERAFIN-PH**

DANS QUELS CAS....

- **En attente d'un accompagnement par un service ou établissement** médico-social
- **Accueilli de façon non adaptée** dans le secteur sanitaire ou médico-social
- **Vivant à domicile ou au sein d'une structure** ou d'une famille d'accueil relevant de l'ASE

MISSIONS

▶ PROPOSER DES PRESTATIONS*

▶ AUPRÈS DES USAGERS

- ▶ A domicile dans un objectif d'inclusion,
- ▶ Sur son lieu de vie, dans l'attente de l'aboutissement de l'orientation cible,

▶ AUPRES DES AIDANTS et en particulier de la famille.

▶ FORMALISER UN PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT

* Selon la nomenclature SERAFIN-PH

MODALITES D'INTERVENTION

- ▶ Interventions dans le milieu de vie par les **professionnels du PCPE**,
- ▶ Mobilisation d'**intervenants externes**
 - ▶ Prestations de professionnels libéraux(hors nomenclature des actes l'assurance maladie*), associations de parents, pair-aidance....
- ▶ Mobilisation des **établissements** et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour des **interventions d'attente ou complémentaires.**

* Avec établissement d'une convention

CADRE D'INTERVENTION

Notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH*

Dans le cadre d'un **Plan d'Accompagnement Global (PAG)**

La durée d'accompagnement par le PCPE est de 1 an renouvelable 1 fois.



Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour information...

- Un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) est organisé par la MDPH pour élaborer le PAG

Composition du GOS : MDPH, professionnels et institutions concernés, usagers et/ou sa famille, financeurs si nécessaire.

Financement des actions du PCPE

- ▶ Les prestations mises en œuvre par le PCPE sont financées par le Pôle, en tenant compte des droits des personnes.
- ▶ Une convention de partenariat est établie avec chaque partenaire. Elle précise, en particulier, les tarifs et le champ d'action de ce partenaire.

Equipe du PCPE 92-*les Cerisiers*

Elle est composée :

- ✓ d'un Directeur
- ✓ d'une Responsable à temps plein
- ✓ d'un Médecin,
- ✓ d'une Infirmière,
- ✓ d'une Psychologue,
- ✓ d'une Assistante sociale,
- ✓ d'une Educatrice Spécialisée,
- ✓ d'une Secrétaire,
- ✓ d'une Comptable

Contact

PCPE 92-*Les Cerisiers*



73 rue Henri Barbusse 92000 NANTERRE



contact.pcpe92@cesap.asso.fr



01 80 88 90 83

Horaires :

du lundi au vendredi : 9h à 17h